

SÉNAT

TROISIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1983-1984

Annexe au procès-verbal de la séance du 7 août 1984.

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées (1) à la suite d'une mission effectuée en Polynésie française du 22 au 29 juillet 1983.

Par MM. Jacques GENTON, Robert PONTILLON,
Jean GARCIA, Louis MARGIN*,

Sénateurs.

* Le mandat de M. Louis Martin a pris fin le 2 octobre 1983.

(1) Cette Commission est composée de : MM. Jean Lecanuet, *président* ; Yvon Bourges, Emile Didier, Pierre Matraja, Jacques Ménard, *vice-présidents* ; Serge Boucheny, Michel d'Aillières, Francis Palmiro, Gérard Gaud, *secrétaires* ; MM. Paul Alduy, Michel Allouche, François Autain, Jean-Pierre Bayle, Jean Bénard Mousseaux, Noël Berrier, André Bettencourt, Charles Bosson, Raymond Bourguin, Louis Brives, Guy Cabanel, Michel Caldaguès, Jacques Chaumont, Michel Crucis, André Delelis, Jacques Delong, Maurice Faure, Charles Ferrant, Louis de la Forest, Jean Garcia, Jacques Genton, Marcel Henry, Louis Jung, Philippe Labeyrie, Christian de La Malène, Edouard Le Jeune, Max Lejeune, Louis Longequeue, Philippe Madrelle, Jean Mercier, Pierre Merli, Daniel Millaud, Claude Mont, Jean Natali, Paul d'Ornano, Bernard Parmantier, Mme Rolande Perlican, MM. Robert Pontillon, Roger Poudouson, Paul Robert, Marcel Rosette, Albert Voilquin.

Polynésie. — Centre d'expérimentations du Pacifique - Défense - Laboratoire d'étude et de surveillance de l'environnement - Rapport d'information.

SOMMAIRE

	Pages
Introduction. Le programme de la mission	3
I. — Situation géographique, politique et économique de la Polynésie française ..	6
— Survol général	6
— L'impact des activités des armées et du C.E.A. dans le cadre du C.E.P. ; son incidence financière	10
II. — Le C.E.P. Rappel chronologique. Situation actuelle	12
1. Considérations générales	12
2. La base interarmées des sites de Mururoa	17
3. La base arrière de l'atoll de Hao	20
4. Le Laboratoire d'étude et de surveillance de l'environnement	23
III. — Problèmes et questions	27
1. Le maintien de l'activité du C.E.P.	27
2. La sécurité des hommes et des installations	29
3. Le problème de l'affaissement des sols	30
Conclusion	33
Annexes	35

MESDAMES, MESSIEURS,

En juin 1983, votre commission des Affaires étrangères et de la Défense décidait de l'envoi d'une mission chargée de s'informer sur le Centre d'expérimentations du Pacifique (C.E.P.), en Polynésie française. La délégation s'est composée de MM. Jacques Genton, Louis Martin, Robert Pontillon et Jean Garcia, sénateurs. Elle a été accompagnée de M. Jean Rötig, administrateur, et du général de brigade aérienne Léon Brisset, expert militaire. Sur place, elle a été rejointe par notre collègue, M. Daniel Millaud, sénateur de la Polynésie française, qui a pu ainsi s'associer à cette visite, dans sa circonscription électorale.

Effectué dans la semaine du 22 au 29 juillet, ce déplacement a comporté principalement quatre journées de travail, dont le programme, particulièrement rempli, s'est déroulé de la manière suivante :

Lundi 25 juillet :

Contacts avec les autorités locales.

8 h 30	Haut-commissaire.
9 h 15	M. Gaston Flosse, vice-président du conseil de gouvernement.
10 h 00	M. Jacquy Teuira, président de l'assemblée territoriale.
10 h 45	M. Napoléon Spitz, président de la commission permanente de l'assemblée territoriale.
11 h 30	M. Jean Juventin, député, maire de Papeete.
15 h 30	M. Raymond Desclaux, membre du conseil économique et social.
16 h 00	M. Lucien Banner, président du comité économique et social.

Mardi 26 juillet :

Contacts avec les autorités du Centre d'expérimentations du Pacifique.

9 h 00	Au Taaone : présentation de la Direction des centres d'expérimentations nucléaires et du Groupement opérationnel des expérimentations nucléaires (DIRCEN et G.O.E.N.).
10 h 00 - 10 h 50	Exposé technique sur les expérimentations.
10 h 50 - 11 h 30	Projection du film TENS (technique des expérimentations nucléaires souterraines), durée 25 minutes.

11 h 30 - 12 h 20	Programme nucléaire et besoins en expérimentations.
14 h 30 - 15 h 20	Exposé de l'amiral Montpellier, commandant supérieur.
15 h 30 - 17 h 00	Visite du Laboratoire d'étude et de surveillance de l'environnement (L.E.S.E.).

Mercrèdi 27 juillet :

7 h 45 locales	Départ de Faâa pour Hao.
10 h 15	Arrivée à Hao.
10 h 30	Accueil.
10 h 45 - 11 h 15	Présentation de la base et aperçu des dégâts dus aux cyclones.
11 h 15 - 11 h 45	Visite du village d'Otepa. Accueil par M. le maire d'Otepa. Cérémonie des couleurs.
12 h 30	Contact avec les représentants des différentes catégories de personnels civils et militaires métropolitains et polynésiens.
15 h 00	Visite des centrales et de l'infirmerie-hôpital.
16 h 30 - 17 h 00	Visite de la zone aéroportuaire.
17 h 30	Départ vers Faâa.
Vers 18 h 00 locales	Arrivée à Faâa

Jeudi 28 juillet :

7 h 45 locales	Départ de Faâa vers Mururoa.
10 h 30 locales	Arrivée à Mururoa. Accueil par le Commandant de la Base interarmées et par le Directeur des essais ou son représentant.
10 h 45 - 11 h 15	Présentation de la Base interarmées par le Commandant de la Base, en salle d'accueil de l'Escale.
11 h 15 - 12 h 00	Tour de l'atoll en hélicoptère.
12 h 00 - 12 h 15	Visite rapide de la Base
12 h 20	Pot au Club des officiers (100 personnes avec les représentants des différentes catégories de personnel).
14 h 30	Visite du Poste de commandement de tir et du Laboratoire de détection et de géophysique
15 h 30	Exposé en salle Pia, de quarante minutes, comprenant l'introduction par l'amiral Fages, directeur C.E.N., ou le chef d'état-major du G.O.E.N., sur la protection radiologique, puis la surveillance de l'environnement par le chef du Service mixte de sécurité radiologique (S.M.S.R./P.A.C.), puis la surveillance médicale des personnels et la surveillance de l'environnement par le médecin en chef Perrault, chef du Service mixte de contrôle biologique.

16 h 15	Visite du Laboratoire de radiologie (L. 7).
16 h 35	Visite du Marara, bateau de contrôle biologique.
17 h 15	Décollage et retour à Papeete.
Vers 18 h 00 locales	Arrivée à Fada.

Vendredi 29 juillet :

8 h 50

Départ vers Paris par vol UT 584.



A la suite de cette mission, nous tenons à remercier très vivement avant tout le vice-amiral d'escadre Pages, directeur des centres d'expérimentations nucléaires, qui, venu en Polynésie en même temps que nous, a bien voulu nous accompagner, nous guider et nous informer pendant l'ensemble des trois jours que nous avons consacrés aux installations nucléaires. Nos remerciements vont également au vice-amiral Montpellier, commandant le C.E.P., commandant supérieur des forces françaises en Polynésie, qui nous recevait dans le cadre de son commandement. Enfin, toute notre reconnaissance va aussi à M. Ohrel, haut-commissaire de la République en Polynésie, qui nous a donné l'occasion de prendre, dès le début de notre mission, un contact des plus fructueux avec les réalités et les problèmes de la Polynésie française. A ce propos, que toutes les personnalités locales avec qui nous nous sommes entretenus et que l'énoncé de notre programme vient d'énumérer acceptent les remerciements que nous leur adressons pour l'aide et l'information qu'elles nous ont apportées (1).



Notre rapport d'information vous présentera en premier lieu des observations générales sur le cadre géographique et politique de la Polynésie française ; il vous rappellera ensuite la raison d'être du C.E.P. dans la dialectique française de dissuasion et son évolution jusqu'à son fonctionnement actuel ; enfin, il tentera de décrire les principaux problèmes qui nous ont été exposés et les solutions qu'ils ont reçues ou qui sont en cours d'élaboration. Notre conclusion portera sur des considérations plus générales, quant aux questions de relations publiques et de rapports internationaux relatives à l'existence du C.E.P. et à la position de la France en Polynésie.

(1) Il convient d'ajouter qu'à titre individuel nous avons eu l'occasion de prendre contact notamment avec plusieurs représentants syndicaux, à la demande de ces derniers.

I. — SITUATION GÉOGRAPHIQUE, POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Située au centre du Pacifique sud, la Polynésie française s'étend sur près de quatre millions de kilomètres carrés, soit environ la superficie de l'Europe moins la Russie.

Les quelque 120 îles hautes ou basses qui la composent n'occupent qu'une surface émergée de moins de 4.000 kilomètres carrés.

Elle compte plusieurs archipels de nature volcanique (îles de la Société, îles Marquises) ou corallienne (îles Tuamotu).

Tahiti se trouve à 18.000 kilomètres de Paris, à 6.700 kilomètres de Los Angeles et de Sydney, à plus de 6.000 kilomètres des côtes sud-américaines et à 4.500 kilomètres de Wellington (Nouvelle-Zélande).

La population, très métissée par des apports de sang européen et asiatique, est de 166.753 habitants dont 115.820 dans l'île de Tahiti (1).

L'agglomération de Papeete et des communes voisines compte 56.000 habitants (2). Le français est langue officielle au même titre que le tahitien, mais tous ne le comprennent pas bien. Le tahitien est parlé partout, principalement dans les îles autres que Tahiti.

Saupoudrage d'îles, parfois minuscules, en plein Océan Pacifique, la Polynésie présente avant tout un caractère bien précis, celui de la distance : distance par rapport à la métropole, mais aussi distance à l'intérieur même des archipels ; c'est ainsi, par exemple, que nous avons changé de fuseau horaire chaque fois que, de Tahiti, siège du C.E.P., nous sommes allés visiter les îles de Hao, base arrière, et de Mururoa, zone d'expérimentations.

(1) Le recensement de 1983 a donné les résultats suivants :

— Ensemble Polynésie française : 166.753.

— Tahiti : 115.820.

dont : Papeete : 21.496.

Faaa : 21.927.

Pirae : 12.023.

Arue : 6.747.

(2) — Papeete : 22.000.

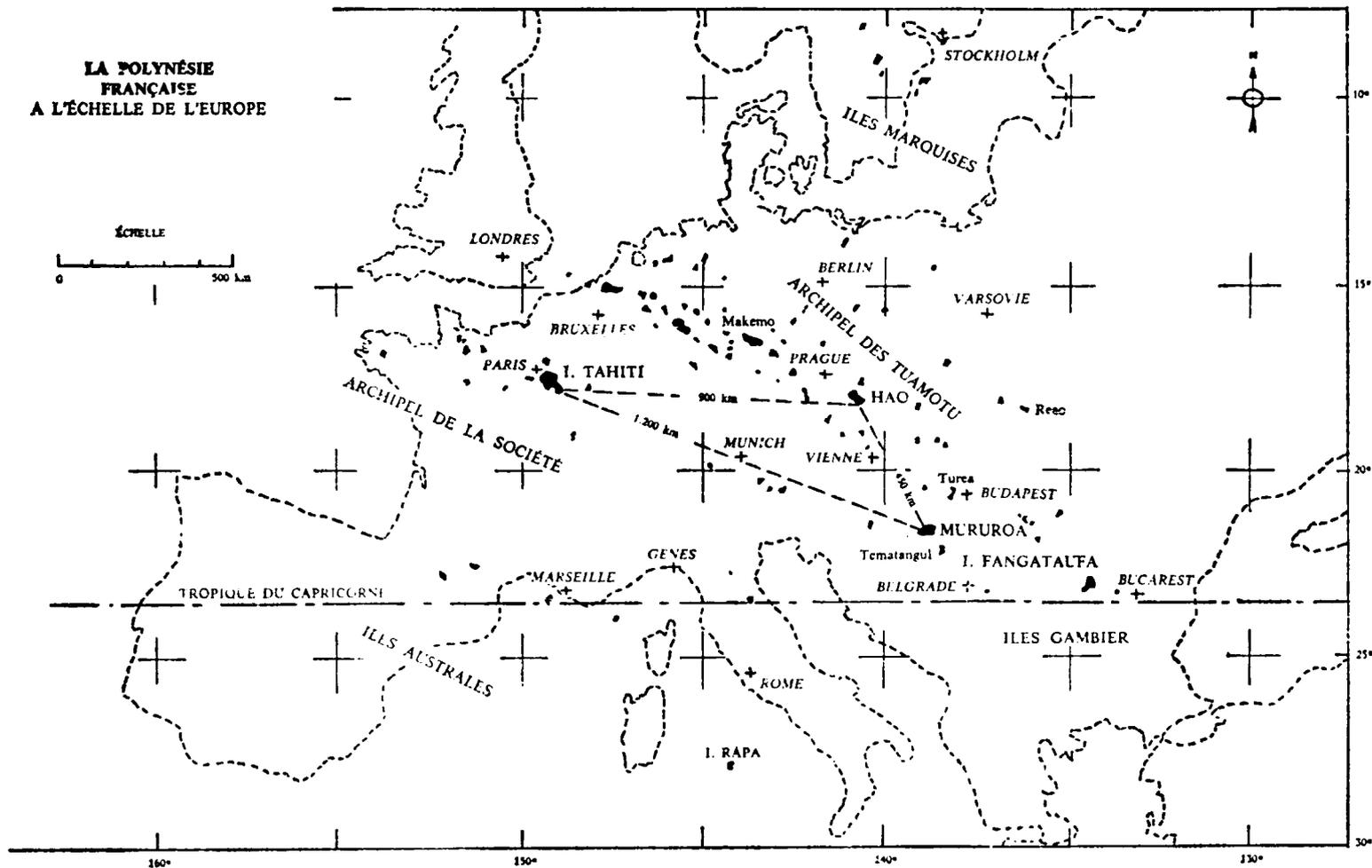
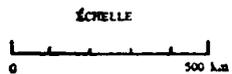
— Faaa : 18.000.

— Pirae : 12.000.

— Arue : 6.000.

La carte schématique que nous vous présentons ci-après est éloquent : superposant, à même échelle, la carte des archipels de la Polynésie française à celle de l'Europe (en pointillé), elle permet de constater que l'île la plus à l'ouest des îles de la Société est, par rapport à celle la plus à l'est des Gambier, à la même distance que Brest de Budapest et que, du nord au sud, la distance est la même qu'entre Londres et Naples !...

LA POLYNÉSIE
FRANÇAISE
A L'ÉCHELLE DE L'EUROPE



Le seul moyen de transport a évidemment été d'abord le bateau, sous toutes ses formes. Il est maintenant relayé par l'avion, dont le rôle dans l'économie et la civilisation locales ne peut qu'aller croissant très rapidement.

Pour ce qui est de son organisation politique, la Polynésie française a été dotée en 1977 d'un nouveau statut, dans le cadre de la République française, dont les pouvoirs sont assumés localement par un haut-commissaire, représentant le gouvernement et chef des services d'Etat.

Ce statut de territoire d'outre-mer a été promulgué en Polynésie pour exécution le 18 juillet 1977 ; il sera remplacé par celui qui vient d'être adopté par le Parlement ; très décentralisé, il définit les compétences de l'Etat et donne aux élus locaux le pouvoir de régler toutes les autres questions considérées comme relevant automatiquement de la compétence du territoire.

Les institutions territoriales sont essentiellement au nombre de trois :

a) le Conseil de gouvernement, comprenant :

- le haut-commissaire, chef du territoire, président ;
- un vice-président et six membres élus qui portent le titre de conseillers de gouvernement.

Ce conseil gère collégalement les affaires locales. Le haut-commissaire, président du conseil de gouvernement, représente le territoire en toutes circonstances, mais n'a pas voix délibérative au Conseil pour les questions territoriales.

C'est le vice-président qui exerce la présidence effective quand le conseil traite des problèmes de compétence territoriale. Les actes du conseil sont signés par le vice-président et visés pour exécution par le haut-commissaire ;

b) l'Assemblée territoriale, élue au suffrage universel direct. La loi détermine les modalités des élections, le nombre et la répartition par circonscription des sièges de l'assemblée territoriale et la durée des mandats de ses membres qui sont rééligibles.

Elle tient chaque année deux sessions ordinaires sur convocation du haut-commissaire. Elle délibère au sujet des matières qui ne sont pas de la compétence de l'Etat ou de celle du conseil de gouvernement. Elle vote le budget annuel du territoire. Elisant les membres du conseil de gouvernement, elle peut mettre en cause leur responsabilité collective par une motion de censure ;

c) le comité économique et social composé de représentants des groupements professionnels, des organismes et des associations

qui concourent à la vie économique, sociale et culturelle du territoire. Cette assemblée consultative donne son avis sur les projets de caractère économique et social ou culturel qui lui sont soumis, à l'exclusion de tous autres, par le conseil de gouvernement après avis de l'assemblée territoriale.

Le cadre et l'objet du présent rapport de mission ne supposent pas que nous exposions le détail de la politique locale assez complexe de la Polynésie, politique dont nous ont entretenus les élus que nous avons rencontrés et à laquelle nous avons porté une grande attention. Nous aurons néanmoins, dans la suite de notre exposé, l'occasion de vous indiquer certaines réflexions qui nous ont été présentées au cours de ces entretiens et qui, de manière générale, s'inspirent d'un souci de décentralisation plus poussée, dans le cadre du maintien au sein de la République française.



Parallèlement à ce survol rapide de la géographie, de l'histoire et de la politique locales, il n'est pas inutile de présenter quelques observations sur l'impact de l'activité des armées et du commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.), dans le cadre du C.E.P. qui, rappelons-le, a été mis en service en 1966.

Cet impact, qui peut être apprécié en fonction des mouvements de personnel ou du trafic portuaire, est particulièrement important par son incidence financière. En effet, les dépenses militaires payées par la trésorerie générale de la Polynésie en 1981 s'élevaient à 737,456 millions de francs/FF soit 13.408,3 millions de francs/CP dont 667,453 millions de francs/FF de dépenses de fonctionnement et 70,00 millions de francs/FF de dépenses d'équipement.

A ces sommes s'ajoutent des dépenses du C.E.A. en Polynésie s'élevant à 209,911 millions de francs/FF soit 3.816,564 millions de francs/CP dont 202,743 millions de francs/FF de dépenses de fonctionnement et 7.168 millions de francs/FF de dépenses d'équipement et celles des organismes des Armées gérés en compte de commerce pour 23,895 millions de francs/FF.

Le total des dépenses Armées/C.E.A. en Polynésie s'élève à 971,262 millions de francs/FF ou 17.659,309 millions de francs/CP, soit à peu près l'équivalent du budget général de la Polynésie française arrêté en recettes et en dépenses à 17.858 millions de francs/CP pour l'année 1981.

Il convient, à cette rubrique, de signaler l'importance des ressources que tire le territoire de l'application de la convention douanière en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1979 : cette convention assujettit les importations du C.E.A. et des Armées au tarif commun des droits de douane et droits d'entrée, le taux de ces derniers souverai-

fixé par l'assemblée territoriale ; le matériel scientifique donne lieu au paiement d'un forfait réévalué chaque année en fonction de l'augmentation du coût de la vie en Polynésie.

En 1981, les Armées ont versé 89,394 millions de francs/FF de droits d'entrée pour leurs importations, le C.E.A. a versé 59,151 millions de francs/FF dont 14,476 millions de francs/FF pour le matériel scientifique ; c'est donc un total de 148,546 millions de francs/FF qui a été versé par le C.E.A. et le C.E.P. en 1981, soit 27,04 de l'ensemble des droits de douane et droits d'entrée portés en recette pour 549,395 millions de francs/FF au budget général de la Polynésie française.

L'économie polynésienne, tributaire des dépenses publiques, a bénéficié en 1981, comme en 1980, de leur niveau élevé. Les investissements des administrations ont progressé ; les dépenses de fonctionnement (qui se divisent principalement en salaires et en achats de biens et services) ont augmenté de 17,38 % et les dépenses d'équipement de 23,30 %.

En revanche, le secteur du commerce a subi l'influence des deux événements majeurs de la conjoncture internationale, la hausse des taux d'intérêt et celle du dollar.

L'inflation importée est venue s'ajouter à ces deux éléments pour amputer le pouvoir d'achat des ménages et compromettre l'activité des travaux publics, qui reste liée aux investissements des administrations.

La situation économique de l'année 1981 est apparue, dans l'ensemble, moins favorable que celle de l'année précédente.

Ces observations font ressortir la situation un peu paradoxale de la Polynésie française à l'heure actuelle. Archipel perdu aux antipodes jusqu'en 1966, vivant de sa culture de légumes et de sa pêche et vendant le fruit d'une petite industrie locale de la nacre et du coprah, dans le cadre d'une civilisation millénaire, elle a connu depuis l'arrivée du C.E.P. un bouleversement complet de son économie, de sa vie sociale, de ses coutumes, de son genre et de son niveau de vie ; en quelques années, elle est devenue le lieu d'implantation d'une fantastique entreprise industrielle d'extrême-pointe qui est maintenant le grand, sinon le seul, fournisseur de travail et d'argent. L'on pourrait s'interroger sur la nature des nouveaux liens économiques et sociologiques qui se sont ainsi tissés entre la métropole et les archipels, et sur leurs conséquences politiques. Mais ce n'est pas le lieu, dans notre rapport, d'une telle étude qui relève certainement plus de l'ethnologie et de l'économie politique que des problèmes de défense et de dissuasion.

II. — LE C.E.P. - RAPPEL CHRONOLOGIQUE SITUATION ACTUELLE

1. Considérations générales.

Le C.E.P. s'est installé en Polynésie en 1966, après la fin de la présence française en Algérie, qui nous obligeait à chercher un terrain d'expérimentations nucléaires en remplacement de celui de Reggane. Il s'agissait à ce moment de trouver un champ de tir — le terme est consacré — qui fût assez isolé du reste du monde, assez peu habité, et dont la structure géologique fût adaptée au mieux aux conditions des explosions nucléaires, pour permettre la réalisation de ces essais ; par nature, ils ne peuvent se faire qu'en « vraie grandeur » ; ils sont indispensables pour contrôler les hypothèses fournies par les études sur le papier et les expérimentations en laboratoire aboutissant à l'élaboration et à la fabrication d'armements nucléaires capables de destructions massives et immédiates, et permettant donc la mise en œuvre d'une dialectique de dissuasion.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici que, si les armes « atomiques » ont fait leur première apparition en août 1945, sous la forme des « bombes » d'Hiroshima et de Nagasaki, qui ont amené la fin de la deuxième guerre mondiale par la capitulation du Japon, les Etats-Unis n'ont pas conçu, au début, le rôle de ces armements en dehors d'une stratégie d'emploi, d'emploi « antiforcés » plus particulièrement, ne prenant pas réellement en compte leur puissance fantastique de destruction.

L'appel de Stockholm, au début de 1950, a bien traduit la terreur inspirée par ces nouvelles armes au reste du monde, qui, lui, n'en disposait pas.

Le premier « tir » thermonucléaire réalisé par l'U.R.S.S. en 1953, puis le lancement, en 1957, par l'U.R.S.S., du premier missile intercontinental et du Spoutnik, faisaient naître la notion de représailles massives, qui aboutissait à la dissuasion réciproque par l'immensité de la menace.

C'est dans ce cadre de pensée stratégique que la France décida de se doter à son tour d'armements nucléaires, d'où la création d'un indispensable terrain français d'expérimentations qui, établi d'abord à Reggane, au Sahara, fut ensuite installé en Polynésie.

Nous disons bien d'un « indispensable terrain d'expérimentations », car il s'agit, au C.E.P., essentiellement d'expériences de

physique nucléaire dont le but est de tester constamment des hypothèses et une technologie de plus en plus « pointues » ; le seul moyen en est l'expérience en vraie grandeur ; mais la vraie grandeur, en matière d'explosifs nucléaires, est telle, comparée à celle des explosifs classiques, que le champ de tir, pour répondre aux impératifs de la sécurité, exige des conditions qui n'ont pu être réalisées qu'en Polynésie.

C'est ainsi qu'ont été choisis, après une longue exploration et des études approfondies, notamment dans le domaine de la stabilité sismique, les atolls inhabités de Mururoa et de Fangataufa, dans l'archipel des îles Gambier, pour les tirs, ainsi que l'atoll de Hao, comme base arrière, dans les Tuamotu.



Telles sont les conditions qui ont permis la réalisation des expérimentations nucléaires dans le Pacifique. Nous vous rappelons brièvement la chronologie qu'elles ont suivie : depuis 1968, les premières campagnes de tir ont porté sur des expérimentations dans l'atmosphère ; l'année 1971 a été marquée notamment par les premières explosions thermonucléaires. En 1973, a commencé la période des explosions souterraines « en puits » ; les deux premières ont été effectuées à Fangataufa, les suivantes à Mururoa. En 1981, enfin, a été mise au point la technique des tirs « en zone centrale », c'est-à-dire à l'intérieur du lagon de l'atoll, technique qui a bénéficié de procédés empruntés à la recherche pétrolière en mer, moyennant des aménagements et des perfectionnements comme par exemple l'emploi de trépans d'une dimension bien supérieure à celle des équipements pétroliers, pour forer les puits de 1.200 mètres nécessaires aux tirs.

Cette évolution est bien connue, mais il n'était pas inutile de la rappeler dans le cadre du présent rapport.

Le programme actuel d'expérimentations a été présenté dans le cadre du budget de la Défense pour 1984 (Rapport sur la section commune). Il ne paraît pas nécessaire de s'y attarder longuement ici.

Il s'agit essentiellement, outre des expériences sur les charges à rayonnement renforcé, des essais pour les engins M4 destinés aux S.N.L.E. pour 1985-1987, en attendant les M5 prévus pour l'an 2000 ; du programme SX qui pourrait être envisagé pour une entrée en service en 1986 ; en matière d'A.N.T. enfin, sont à l'expérimentation actuellement les armements destinés à l'A.S.M.P. et au « Hadès ».



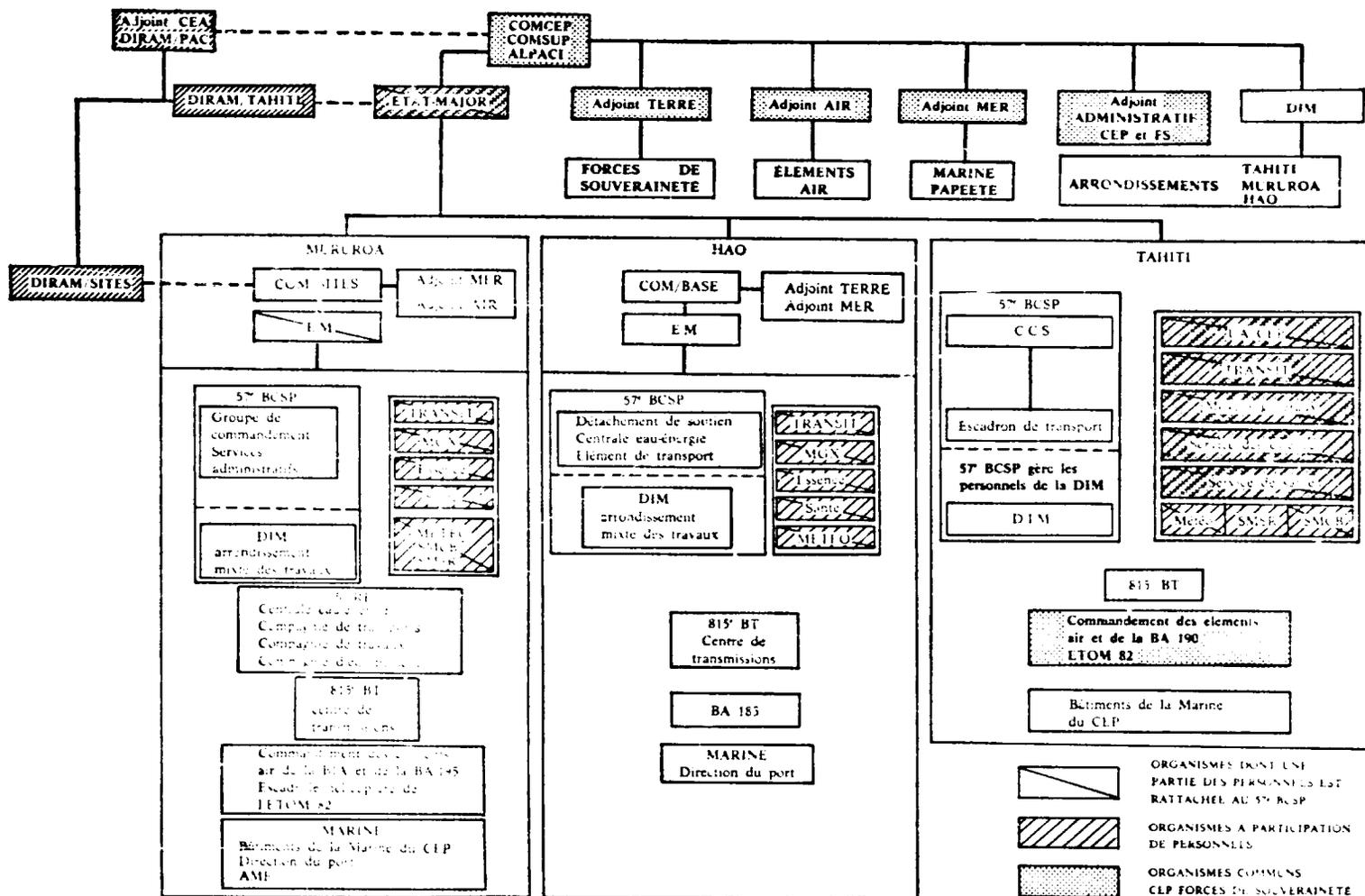
La mise en œuvre de cette tâche d'expérimentation et de tout son environnement incombe au C.E.P., organisme mixte liant l'action des armées et du C.E.A., commandé par l'amiral commandant supérieur des forces françaises en Polynésie, qui dépend lui-même de la DIRCEN installée à Villacoublay.

L'organigramme qui suit fait apparaître avec précision les interconnexions étroites des divers services du C.E.P., qu'ils relèvent des armées, sous l'autorité de l'amiral commandant le C.E.P., commandant supérieur des forces et commandant la zone du Pacifique (COMCEP, COMSUP, ALPACI), ou du C.E.A., sous l'autorité du directeur des applications militaires dans le Pacifique (DIRAM/PAC) qui est l'adjoint direct de l'amiral. Ce bicéphalisme se retrouve à tous les principaux échelons. C'est là une formule originale qui a fait ses preuves et qui a donné toute satisfaction depuis sa mise en œuvre lors de la création du C.E.P.

Pour ce qui est des effectifs employés par le C.E.P., ils sont indiqués dans l'annexe II du présent rapport. Remarquons que, au plan local, le C.E.P. fait vivre environ 2.500 familles autochtones.

ORGANIGRAMME DU CEP

(Liaisons commandement.)



RÉPERTOIRE DES SIGLES DE L'ORGANIGRAMME

DIRAM	Directeur des applications militaires (C.E.A.).
B.I.A	Base interarmées.
5^e R.E.	5 ^e Régiment étranger.
815^e B.T.	815 ^e Bataillon de transmissions.
57^e B.S.C.P.	57 ^e Bataillon de commandement et de soutien du Pacifique.
B A.	Base aérienne.
S.M.S.R.	Service mixte (armées-C.E.A.) de sécurité radiologique.
S.M.C.B.	Service mixte (armées-C.E.A.) de contrôle biologique.

2. La Base interarmées des sites (B.I.A.sites) de Mururoa.

Au sein de cette organisation, il convient de présenter plus en détail la Base interarmées des Sites (B.I.A. Sites), structure militaire installée à Mururoa dont les missions peuvent se résumer ainsi : préparer et entretenir les moyens et l'infrastructure nécessaires aux expérimentations nucléaires, assurer le soutien logistique des divers moyens, éléments ou organismes chargés de la préparation des expérimentations, puis le soutien du Groupement opérationnel d'expérimentations nucléaires (G.O.E.N.) lorsqu'il est constitué, participer dans la mesure de ces moyens et selon des directives particulières, aux opérations du G.O.E.N. pendant les périodes de tir.

La Base interarmées des Sites (B.I.A. Sites) est placée sous le commandement d'un officier supérieur, Commandant des Sites (COMSITES), qui relève de l'amiral commandant le Centre d'expérimentations du Pacifique (C.E.P.).

Lorsque le Groupement opérationnel d'expérimentations nucléaires (G.O.E.N.) est activé le COMSITES reste subordonné organique de l'amiral commandant le C.E.P., mais relève opérationnellement du commandant du G.O.E.N.

La B.I.A. Sites comprend des organismes militaires, civils et mixtes (civils et militaires). Les personnels peuvent y être affectés ou détachés (en permanence ou temporairement).

Les éléments militaires sont affectés ou détachés pour emploi dans des unités constituées, corps ou éléments de corps, et dans des participations provenant de chacune des trois armées.

Les éléments civils sont constitués par :

— des personnels civils du commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.) relevant du directeur des applications militaires du Pacifique (DIRAM/PAC) ;

— des personnels civils placés sous l'autorité militaire (personnel civil des armées et ouvriers d'Etat) ;

— des personnels détachés sur les sites par les entreprises effectuant des travaux pour le compte des armées, ou du C.E.A. ;

— des personnels recrutés localement par la direction du commissariat de la marine au C.E.P., par la direction de l'infrastructure des armées au Pacifique et du C.E.P. (D.I.A.P.C.E.P.) et par le C.E.A. Ces personnels locaux sont répartis dans les différents services de la B.I.A. Sites.

Les éléments militaires et civils de la B.I.A. Sites sont regroupés en organismes d'emploi à caractère opérationnel, et en groupements organiques à caractère essentiellement administratif.

Deux organismes « mixtes » du C.E.P., à caractère opérationnel et présent sur la B.I.A. Sites, sont :

— le service mixte de sécurité radiologique (S.M.S.R.), chargé de la surveillance radiologique de l'environnement ;

— le service mixte de contrôle biologique (S.M.C.B.), chargé du contrôle des effets biologiques sur la flore et la faune.

Deux groupements rassemblent certains services, tandis que les autres services ne sont pas intégrés ; ce sont :

— le groupement « Opérations », chargé des activités liées à la mise en œuvre des éléments maritimes et aériens, en particulier à l'occasion d'un tir. Il comprend les services :

● opérations maritimes, chargées de l'activité maritimes des Sites, transports maritimes, mouvements de port ;

● opérations aériennes, chargées de l'activité aérienne des Sites ;

● transit, chargé des manutentions de fret et des opérations administratives liées aux transports maritimes et aériens ;

● service météorologique (mixte), chargé des observations et des prévisions météorologiques suivant les directives techniques du Service météorologique du C.E.P. ;

— le groupement des services industriels « Terre » qui rassemble les services « base » confiés intégralement au 5^e Régiment mixte du Pacifique (5^e R.M.P.) (1), à savoir les transports terrestres, les distribution d'eau et d'électricité, et les travaux.

Les services non intégrés dans un groupement se composent des services « base » dont l'action est directement contrôlée par le commandant en second, major des Sites, et d'autres services dont l'action est seulement coordonnées par le commandant en second.

Son implantation est illustrée par le plan de Mururoa ci après.

(1) Ce régiment a reçu récemment l'appellation du 5^e régiment étranger.

3. La base aérienne de l'Atoll de Hao.

En ce qui concerne la base arrière de Hao, que nous avons également visitée, le C.E.P. s'y est installé en 1964. Cette opération s'est faite, d'une part (zone aéroportuaire) sur des terrains acquis par voie d'expropriation, d'autre part (zone-vie, centre technique C.E.A.) sur des terrains pris en location de longue durée et appartenant aux habitants du village d'Otepa situé sur l'atoll (trente-huit baux d'une durée moyenne de trente ans).

A l'époque des expérimentations dans l'atmosphère, y étaient stationnés neuf avions Vautour de l'armée de l'Air et quatre hélicoptères Super-Frelon de l'Aéronavale utilisés pour opérer les prélèvements dans le nuage, sept avions Neptune de l'Aéronavale pour la surveillance de la zone maritime autour des sites ; quatre hélicoptères Alouette III « Marine » et cinq Alouette II « armée de l'Air » servaient aux liaisons sur le champ de tir ; trois hydravions Catalina servaient aux liaisons avec les postes périphériques. En outre, au moment des tirs, des appareils de l'armée de l'Air étaient détachés sur le site en vue d'effectuer des missions de liaison (Cessna ou Piper Aztec) ou des missions opérationnelles (DC.6, DC.8, C.135).

Jusqu'en 1978, la direction des essais du C.E.A. y a disposé d'un centre technique destiné, d'une part, à stocker les composants des engins nucléaires et à mettre en conditions certains de ces engins, d'autre part, à recevoir et conditionner les prélèvements gazeux effectués dans le nuage pour des analyses locales et l'expédition en métropole.

Les installations de ce centre ont été totalement démantées à Mururoa dans les années 80, lors du passage à la technique des tirs souterrains.

Les personnels du C.E.P. non embarqués et, parfois, certaines populations locales étaient accueillis sur l'atoll en période de tir.

Le passage aux tirs souterrains a fait perdre à Hao son rôle initial de base avancée et a entraîné une modification de ses missions qui sont actuellement les suivantes :

- accueil de l'avion DC.8 qui l'utilise afin de pouvoir repartir directement sur la métropole via Pointe-à-Pitre (la piste de Mururoa est en effet trop courte pour que cet appareil puisse en décoller à pleine charge) ;

- accueil de tous les avions militaires à destination de Mururoa ou Papeete amenés à se détourner ;

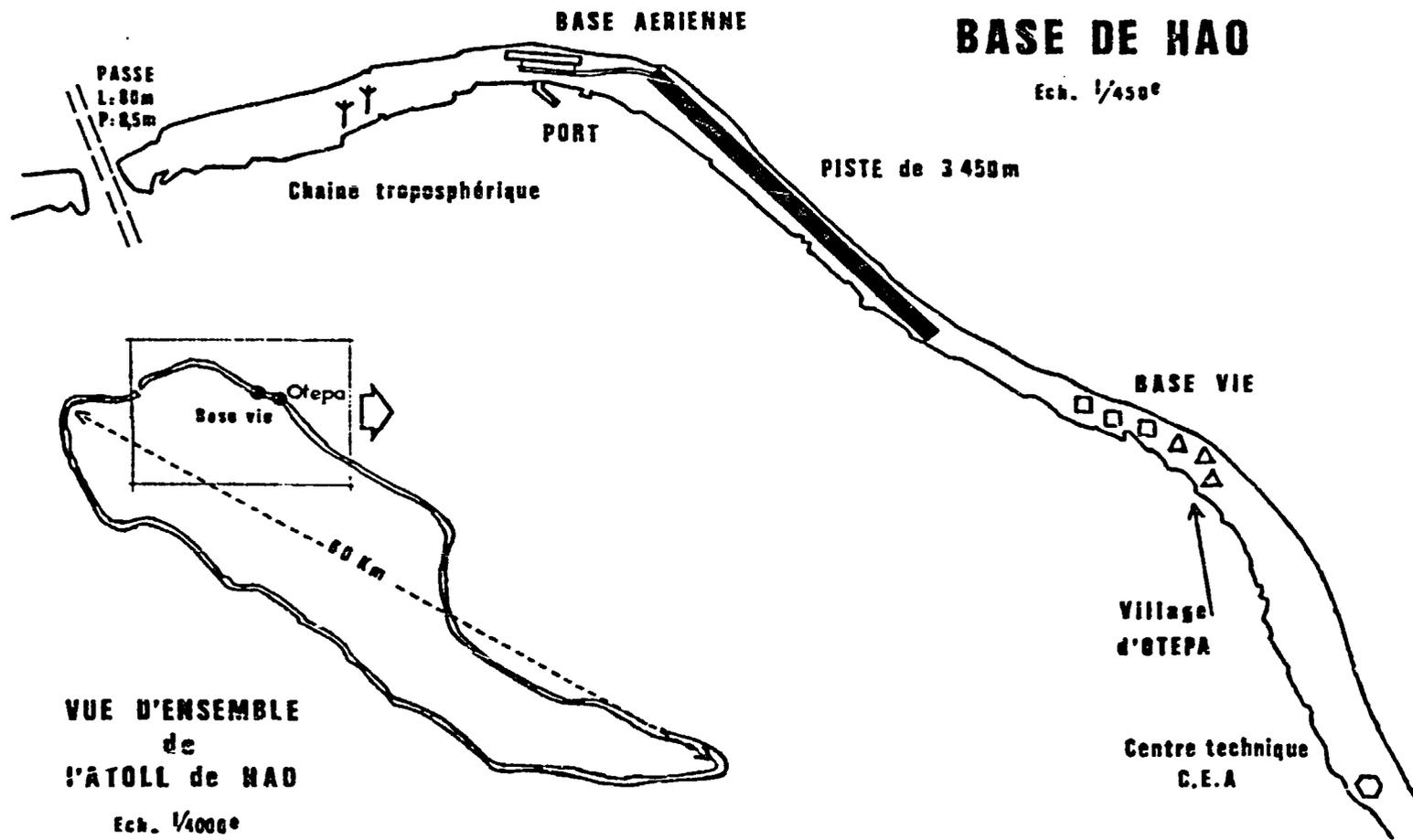
- accueil de lignes civiles intérieures à la Polynésie ;

- relais de transmissions entre Papeete et Mururoa ;
- recueil éventuel de personnels ou d'organismes de Papeete ou Mururoa.

Le village d'Otepa bénéficie de prestations de la part des Armées (eau, électricité, certains transports interinsulaires). Sa population, qui évolue en fonction du volume des personnels civils employés par la base, comptait 200 personnes à l'origine, a atteint un maximum de 1.500 en 1974. Le village, à la suite du cyclone Nano en janvier 1983, s'est considérablement réduit pour se stabiliser aux environs de 900 personnes.

Bien qu'elle n'ait plus de vocation opérationnelle majeure, la base de Hao constitue une sécurité indispensable à l'ensemble du dispositif du C.E.P. Elle permettrait, en effet, en cas d'urgence ou de nécessité, soit le transfert de services du C.E.P. implantés à Papeete, soit le recueil d'une partie des éléments de Mururoa. C'est pourquoi elle est actuellement maintenue en état avec un personnel réduit, dont l'effectif nous a cependant paru assez généreusement calculé.

Une carte schématique vous est présentée ci-dessous : elle offre une vue d'ensemble de l'atoll et une autre de la base-vie proprement dite.



4. Le Laboratoire d'étude et de surveillance de l'environnement.

Dans l'ensemble de cette organisation du C.E.P., avant d'évoquer des problèmes de sécurité qui ont occupé l'actualité assez récente, nous voudrions également insister sur l'existence, l'organisation et le fonctionnement du Laboratoire d'étude et de surveillance de l'environnement (L.E.S.E.) que nous avons eu la possibilité de visiter, avec grand intérêt.

Bien avant l'installation définitive du C.E.P. en Polynésie, le Département de protection du C.E.A. installait une antenne à Faâa, dans la banlieue Ouest de la ville de Papeete (île de Tahiti). Cette antenne entrait dans le cadre d'un réseau mondial d'observation de la radioactivité patronné par l'Organisation des Nations unies (O.N.U.).

Avec l'installation du centre d'expérimentations en Polynésie française, les moyens de surveillance radiologique ont été considérablement augmentés : en 1964, a été créé le Service mixte de contrôle biologique (S.M.C.B.), associant le C.E.A. et les Armées. Le rôle du S.M.C.B. est de récolter les échantillons entrant dans la chaîne alimentaire des habitants de la Polynésie ; ces échantillons ont pu être analysés à partir de 1965 au Groupe de surveillance radiologique (G.S.R.), laboratoire chargé d'effectuer les analyses radiologiques ; en 1972, le G.S.R. devient L.S.R. (Laboratoire de surveillance radiologique).

A partir de 1979, pour prendre en compte l'extension des moyens de mesures du laboratoire et de ses tâches, le L.S.R. a fait place au L.E.S.E. (Laboratoire d'étude et de surveillance de l'environnement).

Situé à Mahina, à 9 kilomètres de Papeete sur la route Est, le Laboratoire d'étude et de surveillance de l'environnement occupe une enceinte distincte de celle du centre technique de la D.A.M. (1).

L'entrée est libre et n'est soumise à aucun contrôle.

La D.A.M./D.E. (1) apporte son soutien logistique et administratif au laboratoire, mais la gestion de l'échelon polynésien du D.Pr (2) est assurée par le chargé de mission, chef du D.Pr/E.P. (3),

(1) Direction des applications militaires du Commissariat à l'énergie atomique.

(1) D.A.M./D.E. : Direction des applications militaires - Direction des essais.

(2) D.Pr. : Département de protection du commissariat à l'énergie atomique.

(3) D.Pr./E.P. : Echelon polynésien du D.Pr.

lui-même sous la dépendance hiérarchique du directeur chef du département de protection.

Le laboratoire lui-même est sous la responsabilité d'un chef de laboratoire chargé d'en assurer la marche technique.

Les activités actuelles sont les suivantes :

1° *antenne du réseau mondial de surveillance de la radioactivité* (dite antenne de l'O.N.U.).

Cette antenne est maintenant incluse dans le laboratoire, bien que son fonctionnement soit totalement autonome.

La surveillance de la radioactivité au titre de cette antenne s'effectue par l'analyse de 300 à 350 échantillons biologiques provenant de six stations dispersées dans toute la Polynésie ; les échantillons parvenus au laboratoire sont minéralisés, conditionnés, et expédiés pour analyse dans un laboratoire agréé du C.E.A. à Fontenay-aux-Roses.

Par ailleurs, toujours dans le cadre de cette activité, une centaine de prélèvements d'aérosols atmosphériques sont effectués par le laboratoire et expédiés au laboratoire « Radioactivité de l'air », au Bois des Rames à Orsay.

Il est à noter que ces mesures figurent, avec celles des autres stations de prélèvement, dans un rapport annuel envoyé par le département de protection à l'O.N.U. ;

2° *contrôle de la radioactivité liée aux expérimentations nucléaires françaises en Polynésie.*

Depuis l'installation du centre d'expérimentations en Polynésie, la surveillance de la radioactivité a été considérablement renforcée.

En 1964 a été créé le S.M.C.B. (Service mixte de contrôle biologique (C.E.A.-Armées), chargé d'assurer dans les zones intéressées par les expérimentations nucléaires la surveillance radiologique des êtres vivants (à l'exclusion de l'homme), des denrées alimentaires et des eaux de boisson utilisées par l'homme. Le S.M.C.B. définit les modalités des prélèvements, coordonne les études et contrôles nécessaires à cette surveillance biologique et propose les mesures de sauvegarde.

Les échantillons prélevés (environ 2.500/an) sont préparés conditionnés et adressés au L.E.S.E. qui assure la mesure de la radioactivité naturelle ou d'origine artificielle contenue dans les constituants de la chaîne alimentaire.

Les résultats sont adressés au S.M.C.B./Montlhéry qui en assure l'exploitation et la diffusion sous forme de rapports particuliers ;

3° *assistance au territoire.*

Les qualifications du personnel employé (23 agents dont 13 de recrutement local) et l'extension des moyens techniques ont permis au laboratoire de répondre aux sollicitations diverses émanant d'organismes du territoire.

Devenu en 1979 le laboratoire d'étude et de surveillance de l'environnement (L.E.S.E.), il porte son assistance sur les points suivants :

- mesures hydrodynamiques ;
- recherche sur la ciguatera (ichtyosarcotoxisme = intoxication consécutive à la consommation de chair de poissons toxiques) ;
- conséquence pour l'environnement de l'extraction des sables coralliens ;
- dosages de pesticides dans les eaux et dans les aliments ;
- participation au programme « Man and Biosphere » (M.A.B.) de l'U.N.E.S.C.O. (thème 7 : écosystème insulaire) ;
- élevage d'un poisson appât ;
- dosage de métaux lourds dans les eaux du lagon et dans les poissons ;
- étude de l'impact sur l'environnement de l'exploitation d'un gisement de phosphates ;
- analyses diverses.

Vous trouverez en annexe II le tableau d'ensemble de l'organisation de la surveillance radiologique de la Polynésie.

Les observations que nous venons de vous présenter sur le L.E.S.E., ainsi que l'examen du tableau annexé font clairement ressortir la constance et l'efficacité des mesures de sécurité qui ont entouré, dès leur début, les expérimentations nucléaires en Polynésie. Il convient de remarquer que, dès 1962, l'embryon de ce qui devait devenir les services de sécurité radiologique du futur C.E.P. était déjà en liaison avec le réseau mondial travaillant dans le cadre de l'O.N.U.



Dernier point, enfin, à faire remarquer, quitte à paraître nous répéter : tous les organigrammes et tous les tableaux que nous vous avons présentés mettent en évidence le caractère mixte C.E.A. — Armées de toute l'organisation du C.E.P. : la maîtrise d'œuvre en matière d'expérimentations nucléaires revient au C.E.A., et le soutien et la logistique sont du ressort des trois armées.

Cette coopération, exemplaire à beaucoup de titres, avait fonctionné déjà à Reggane et a repris tout naturellement en Polynésie.

Il semble à peine nécessaire de souligner les résultats remarquables qu'elle a permis d'atteindre.

III. — PROBLÈMES ET QUESTIONS

Après cette partie descriptive de son rapport, votre délégation veut vous faire part des différentes questions qu'elle peut se poser et des problèmes qui lui ont été présentés pendant son séjour en Polynésie.

1. Le maintien de l'activité du C.E.P.

Tout d'abord, il est impossible au rapporteur pour avis du budget de la section commune, qui conduisait la délégation, de ne pas s'interroger, à titre personnel, sur le maintien de la pleine capacité du C.E.P., à moyen terme tout au moins. Il a en effet appelé l'attention du Sénat, lors de l'examen du budget de la défense pour 1984, sur le fait que les autorisations de programme figurant au chapitre 51-89 (Etudes spéciales. Engins) tombaient de 6.507 millions de francs pour 1983 à 5.239 millions de francs pour 1984. Il s'agit là d'une diminution de presque 20 % en francs courants qui, s'ajoutant à l'inflation (9 % environ l'an dernier) va, au total, avoisiner les 30 %. Si l'on songe que la technique des charges nucléaires, maintenant parfaitement maîtrisée, semble avoir atteint une vitesse de croisière lui permettant d'assurer normalement la fabrication et le maintien opérationnel des armes actuelles, l'on ne peut que s'inquiéter, face à cette restriction de crédits, au sujet de l'évolution à venir des engins, c'est-à-dire essentiellement des vecteurs. C'est bien, en effet, en fonction de l'évolution profonde de ces vecteurs dans un avenir proche, évolution prévisible et nécessaire, que se maintiendra la capacité dissuasive de nos armements nucléaires.

Les projets des années 1979-1980 comportaient aussi la mise en service aussi rapide que possible de deux postes de forage de puits en zone centrale de l'atoll ; or, il n'en existe toujours qu'un actuellement et l'installation du second recule à l'horizon de l'activité du C.E.P.

Nous pensons qu'il s'agit là d'un handicap dangereux pour l'efficacité de cet organisme et nous devons le souligner, non sans inquiétude.



2. La sécurité des hommes et des installations.

En ce qui concerne ensuite la sécurité des hommes et des installations, à propos de laquelle beaucoup a été dit et écrit, parfois en totale ignorance de cause, depuis quelque temps, les questions se posent dans deux domaines différents.

Tout d'abord, en matière de *sécurité radiologique*, c'est-à-dire en matière de *risque d'irradiation*, justice a pu être faite depuis longtemps quant à cet éventuel danger. La distance énorme qui sépare le C.E.P. du reste du monde, bien plus grande que celle dont bénéficient par exemple les installations analogues aux Etats-Unis, est à elle seule déjà une garantie de sécurité. D'autre part, le contrôle permanent et minutieux exercé depuis la création du C.E.P., les précautions innombrables qui ont entouré les premiers tirs dans l'atmosphère, puis maintenant la pratique des tirs en puits, qui n'entraîne plus aucune conséquence de radioactivité, ont eu pour résultat que l'irradiation dite « artificielle » — celle provenant des expérimentations nucléaires — est de très faible importance par rapport à la radioactivité naturelle reçue normalement en Polynésie, qui est elle-même une des plus basses du globe terrestre.

Les mesures de radioactivité effectuées par le L.E.S.E., jugeant les conséquences des expérimentations sur la santé des populations, qui sont communiquées aux autorités locales et au comité scientifique des Nations unies et qui n'ont été contestées par aucun expert étranger, ont permis d'établir le tableau suivant, montrant l'évolution et la comparaison des doses reçues (en milli-rem par an) de la radioactivité naturelle et de la radioactivité artificielle en Polynésie depuis 1978.

DOSE ENGAGÉE EXPRIMÉE EN M.REM/AN

Année	1978		1979		1980		1981	
	Rad. nat. mr	Rad. nat. mr	Rad. nat. mr	Rad. nat. mr	Rad. art. mr	Rad. art. mr	Rad. art. mr	Rad. art. mr
<i>Tahiti.</i>								
Papeete	16,89	1,20	16,20	1,24	16,47	1,03	18,9	0,74
Paea	25,22	2,32	27,29	1,24	26,94	0,88	28,9	0,96
Hitiaa	27,32	1,67	24,73	1,73	26,15	1,41	26,3	2,19
Tenarupoo	30,07	1,32	28,77	2,07	27,37	2,34	27,6	0,99
<i>Marquises.</i>								
Nuku Niva	47,29	1,84	45,11	2,28	56,11	2,97	67,5	1,6
<i>Australes</i>								
Tubuai	44,90	2,94	36,32	4,28	54,42	1,93	60,4	1,10
<i>Tuamotu-Gambiers.</i>								
Mangareva	52,65	2,39	53,79	2,46	56,53	2,24	57,4	2,20
Tureia	56,49	8,61	38,84	9,06	41,29	7,71	45,5	2,05
Makemo			74,39	6,53	49,28	3,70	52,8	1,39
Marutea sud	49,98	3,81	57,42	8,96	43,95	3,87	47,8	1,81
Hao	63,94	5,21	69,94	5,71	58,87	3,29	15,3	0,27
Reao	53,39	6,26	59,74	4,94	48,54	5,08	50,6	2,58

Les variations de la dose engagée due à la radioactivité artificielle, sont consécutives aux grandes différences de quantité de poisson de lagon consommées par les habitants selon l'endroit où ils résident. C'est ainsi par exemple, qu'on consomme plus de poisson par tête d'habitant à Rureta qu'à Tahiti. De toute façon, ce tableau montre clairement que la dose engagée due à la radioactivité artificielle est tout à fait négligeable par rapport à la dose engagée due à la radioactivité naturelle, quel que soit le lieu. Elle est totalement indépendante des phénomènes de contamination du poisson par la « ciguatera ».

A noter également que la forte baisse en 1981 de la dose engagée à Hao, aussi bien en ce qui concerne la radioactivité d'origine artificielle que la radioactivité d'origine naturelle, est due à une meilleure connaissance de la ration alimentaire locale, et en particulier de la quantité de poisson consommée.

C'est dire que l'important dans ces résultats réside dans la mesure de la radioactivité (en pCi) par kilogramme de produit frais qu'il faudrait prendre en compte plutôt que les extrapolations, même affinées, sur la consommation de ces produits qui ne peuvent être que des moyennes.

Quoi qu'il en soit, et c'est le principal, quelle que soit la valeur retenue, radioactivité par kilogramme de produit frais ou radioactivité par dose engagée, la radioactivité d'origine artificielle ne représente qu'une *très faible partie* des variations normales de la radioactivité d'origine naturelle.

Nous pourrions terminer ce propos par ce qui semble une boutade et qui est pourtant parfaitement exact : une personne rentrant de Polynésie en métropole par avion, aux altitudes actuellement pratiquées, reçoit plus de radioactivité, pendant son voyage de retour, qu'elle n'en avait absorbé pendant un an de séjour dans les îles !

Il convient de signaler, pour acquit de conscience, qu'une tempête, en mars 1981, a remobilisé, à Mururoa, des déchets de plutonium, qui avaient été à l'origine entreposés sur l'atoll sous une couverture de produits bitumeux. La présence de ces déchets a donné lieu à des travaux de décontamination qui sont en voie d'achèvement et qui entraînent, sur certaines parties du rivage du lagon, une interdiction d'accès au personnel, en vue d'éviter tout risque. Il est à noter à ce sujet que la radioactivité de l'eau du lagon continue, elle, de n'inspirer aucune préoccupation.

3. Le problème de l'affaissement des sols.

Différent est le problème qui s'est posé ces dernières années en ce qui concerne les sols de l'atoll d'expérimentation, Mururoa en l'occurrence.

Il a été observé, à la suite des nombreux tirs en puits effectués dans la couronne de l'atoll, un tassement de la couche corallienne supérieure. Rappelons ici que le puits traverse d'abord cette couche corallienne avant de s'enfoncer jusqu'à 1.200 mètres dans la couche très dure de basalte volcanique issue des profondeurs du Pacifique.

L'ébranlement dû aux explosions dans le basalte s'est forcément transmis, même avec une faible ampleur, à la couche, moins dure, du corail, qui n'a donc pas manqué de subir un certain tassement à sa surface, tassement qui peut par endroits atteindre 30 centimètres. En soi, le phénomène, purement mécanique, ne soulèverait aucun problème si les expérimentations se produisaient par exemple dans les montagnes d'Auvergne ou de Corse... Mais évidemment ce ne sont pas ces régions qui ont été élues pour y installer le C.E.P. De même, à Reggane, un ébranlement du sol ne tirait pas à conséquence. Il en est autrement sur un atoll, au ras de la surface de la mer, dont l'altitude maximum, si le terme d'altitude peut être utilisé, ne dépasse guère deux mètres.

Jointe à l'effet psychologique des cyclones tropicaux qui se sont abattus sur la Polynésie en 1983, dont l'un a pris Hao de plein fouet en provoquant de graves dégâts, et un autre, Tahiti, l'inquiétude occasionnée par les tassements du sol à Mururoa a, semble-t-il, été exagérée à la suite d'informations insuffisantes.

Il est certain, en raison de la configuration géologique des atolls et du régime climatique de la Polynésie, que le danger hydraulique reste le principal que ces régions aient à affronter, sous toutes ses manifestations, tsunami (1), raz de marée, typhons, vagues de fond dues à des éboulements.

Quoi qu'il en soit, dès 1982, le C.E.P. avait été amené à construire à Mururoa, pour parer ce danger, un chapelet de plates-formes surélevées en béton offrant des refuges contre une invasion des eaux, ainsi qu'une route en béton surélevée dans les zones d'affaissements et un mur de protection tout le long de la base-vie.

Nous avons également pu observer, au cours d'un survol autour de l'île en hélicoptère, l'existence d'une faille assez importante dans le « platier », cette plate-forme corallienne à demi immergée qui borde l'atoll du côté de l'océan. Les travaux de comblement et de consolidation qui ont été effectués paraissent donner toute satisfaction actuellement.

Nous savons au demeurant que, en juin 1982, une mission scientifique dirigée par M. Haroun Tazieff s'est rendue en Polynésie française, notamment à Mururoa, pour s'informer sur l'ensemble des problèmes de sécurité que nous venons d'évoquer. Son rapport concluait, en matière de radioactivité, à l'existence d'un risque totalement négligeable, et, en matière de risques géologiques, à l'utilité de certaines précautions supplémentaires complétant les dispositions importantes qui ont déjà été prises jusqu'à aujourd'hui. Les conclusions de ce rapport figurent en annexe III du présent rapport.

(1) Tsunami : mot japonais désignant un mini-raz de marée.

CONCLUSION

Pour conclure notre rapport de mission, nous voudrions vous faire part de quelques réflexions, sans caractère technique, auxquelles nous ont amenés les exposés que nous avons entendus et les entretiens que nous avons eus pendant notre bref séjour en Polynésie.

Sur place, d'abord, il ne fait pas de doute que l'ensemble des élus locaux admet de façon globale l'existence du C.E.P. et reconnaît sans difficulté l'importance de l'aide financière considérable qu'il apporte à l'économie de la Polynésie française ; nous avons cependant senti, de la part de quelques-uns de ces élus, une certaine amertume devant le fait qu'ils ne sont pas invités à visiter les sites d'expérimentations, alors qu'au moment où nous accomplissions notre mission, des informations, provenant notamment d'Australie ou de Nouvelle-Zélande et particulièrement contestables, venaient de faire état de la possibilité de visites de missions scientifiques étrangères sur ces mêmes sites.

Il est indéniable que le début des activités du C.E.P. a été marqué par une sorte de quasi-clandestinité, ne serait-ce qu'à la suite du manque d'enthousiasme du Parlement dans son vote sur le loi-programme. De toute façon, il subsiste actuellement une nécessité de maintenir le secret sur l'activité de Mururoa et de Fangataufa, établissements de la défense, ne serait-ce que pour éviter tout risque de prolifération nucléaire.

Néanmoins, il nous a été indiqué que le C.E.P. faisait maintenant un plus grand effort pour donner l'information nécessaire aux élus locaux, même s'il maintient le « Secret-défense » sur la date des expérimentations jusqu'à cinq jours avant les tirs. Il ne publie pas d'ailleurs, après coup, la nouvelle de l'exécution de ces tirs, dont un certain nombre au demeurant sont détectés par les étrangers, ne serait-ce qu'au moyen de satellites militaires.

Quoi qu'il en soit, il existe là un point de friction et un début de malentendu auxquels il ne devrait pas être impossible de porter remède, dans le cadre d'un effort accru d'information et de relations publiques, qui devrait avoir pour résultat une beaucoup plus importante vulgarisation des activités du C.E.P.

Dans un tout autre domaine, qui cette fois relève de notre compétence en matière de politique étrangère, nous avons assez fréquemment entendu exprimer le vœu, par les hommes politiques, de voir pratiquer une décentralisation qui permettrait au conseil de gouvernement de posséder une certaine compétence internationale en matière de rapports avec les pays voisins, sans empiéter néanmoins sur la compétence générale de la République en matière de relations internationales ou de défense nationale ; il s'agirait là d'une sorte de délégation accordée par le Gouvernement de la République à l'exécutif polynésien.

En admettant, certes, que la France garde toujours la possibilité de désigner éventuellement une personnalité publique polynésienne pour la représenter dans telle ou telle négociation régionale, le problème ainsi posé doit être, à notre avis, abordé avec la plus grande prudence, et étudié de façon très approfondie. Dans l'état actuel des choses, nous ne pouvons ni ne voulons nous prononcer à son sujet.

Ces remarques nous amènent enfin à évoquer en quelques mots, sans trop nous écarter de l'objet — proprement militaire — de notre mission, le problème posé par les Etats voisins de la Polynésie française. Depuis longtemps, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont élevé des protestations contre les expérimentations nucléaires françaises dans le Pacifique. La majorité actuelle de l'Australie et son gouvernement sont particulièrement sévères à leur sujet en ce moment. L'attitude de la Nouvelle-Zélande, sans être toujours parfaitement cohérente avec celle de l'Australie, n'en manifeste pour autant pas moins de méfiance à l'égard des activités du C.E.P.

Si, d'autre part, nous songeons à l'ambition australienne d'imposer une sorte de prééminence de l'Australie dans le Pacifique au sud de l'Equateur, si, en regard, nous nous remettons à l'esprit l'importance vitale pour la France de maintenir autour de la Polynésie sa zone économique océanique en même temps que sa présence stratégique, si enfin, en regardant la carte du Pacifique (voir annexe IV), nous voulons bien ne pas oublier, sur la rive occidentale de cet océan, la présence d'un Extrême-Orient surpeuplé, nous ne pouvons qu'être amenés à recommander au Gouvernement la plus grande vigilance et la plus grande clarté de vues dans son attitude en Polynésie et dans l'ensemble de la zone du Pacifique. Il est urgent, en effet, que soit définie avec plus de précision la politique de la France dans cette région du globe.



Telles sont, Mesdames et Messieurs, les observations et les conclusions que nous rapportons de notre mission et que nous soumettons à votre attention, sous le contrôle de votre commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées.

ANNEXES

—

ANNEXE I

RÉCAPITULATION DES EFFECTIFS DU C.E.P.

a) MILITAIRES

	Tahiti	Hao	Mururoa	Postes périphériques	Total
Terre (1)	477	125	865	11	1.478
Air	266	114	159	5	544
Marine	319	27	484	3	833
Services communs ..	15	4	11	»	30
Total	1.077	270	1.519	19	2.885

(1) Répartition des effectifs Terre par formation :

5 ^e R.E.	9	»	609	7	618
57 ^e B.C.S.P.	130	70	6	»	206
G.T.T. 815	110	24	60	»	194
D.I.M.	87	5	32	»	124
Soutiens (57 ^e B.C.S.P.)	141	26	165	4	336
Total	477	125	865	4	1.478

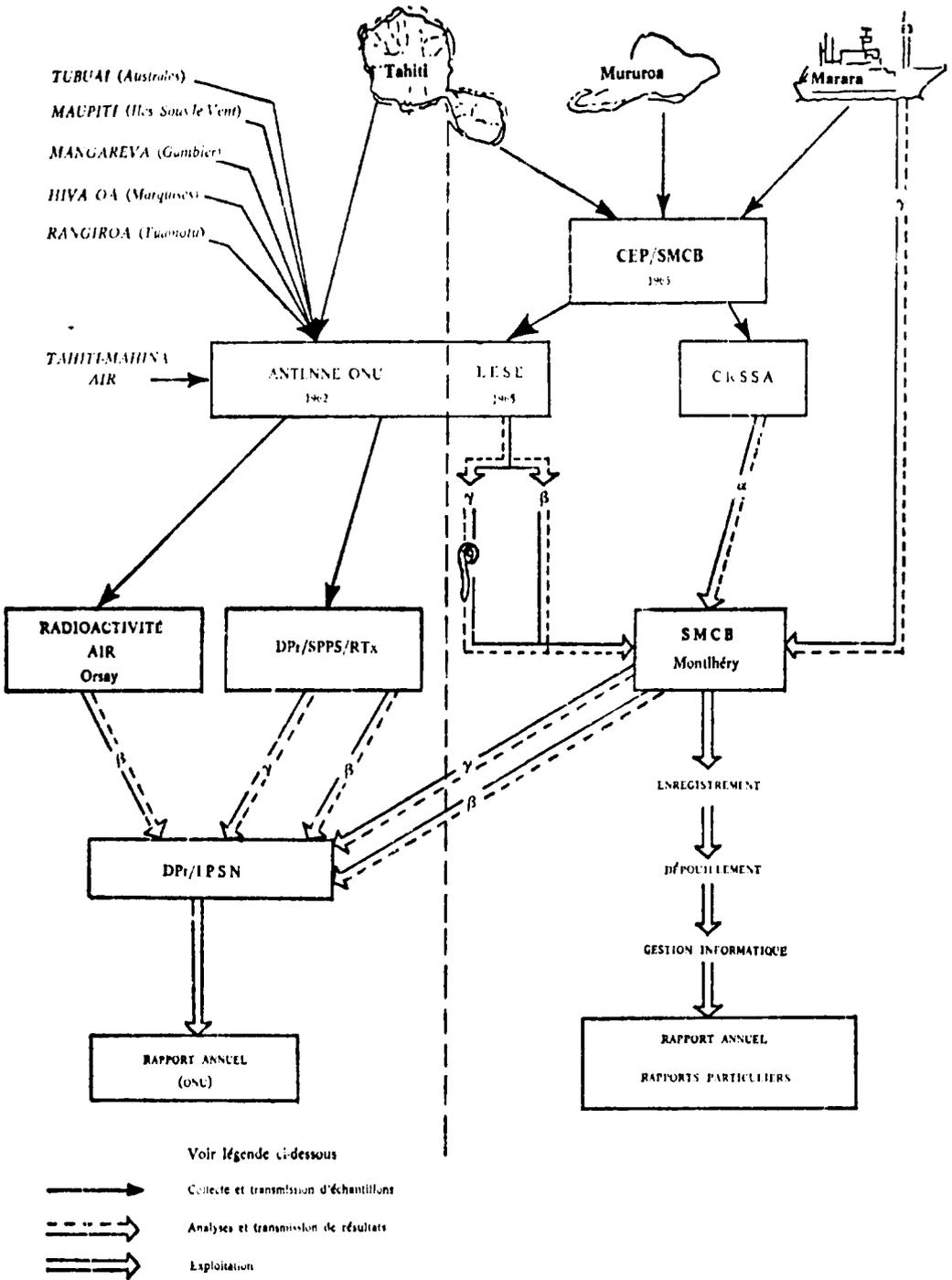
b) CIVILS (2)

Hors des effectifs militaires, le C.E.P. dispose de personnels civils de la Défense métropolitains (24) travaillant à Papeete et emploie des personnels de recrutement local (1.191) répartis entre Papeete (643), Hao (104) et Mururoa (434).

(2) Non compris le personnel des entreprises titulaires de marchés de la Défense.

ANNEXE II

SURVEILLANCE RADIOLOGIQUE DE LA POLYNÉSIE



LÉGENDE

Marara : Bateau de contrôle biologique, effectue les prélèvements poissons, coquillages...

S.M.C.B./C.E.P. : Service mixte de contrôle biologique dépendant du Centre d'expérimentations du Pacifique.

L.E.S.E. : Laboratoire d'étude et de surveillance de l'environnement - C.E.A.

C.R.S.S.A. : Centre de recherche du service de santé des armées.

S.M.C.B.-Monthéry : Service mixte de contrôle biologique dépendant de la Direction des centres d'expérimentations nucléaires.

D.Pr. : Département de protection - Commissariat à l'énergie atomique.

S.P.P.S. : Service de protection et de pathologie sanitaire - C.E.A.

R.tx. : Laboratoire de radio-toxicologie - C.E.A.

I.P.S.N. : Institut de protection et de sûreté nucléaire - C.E.A.

ANNEXE III

CONCLUSION DU RAPPORT DE M. HAROUN TAZIEFF
SUR LA MISSION SCIENTIFIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

(Juin 1982.)

Un simple coup d'œil sur l'atoll de Maruroa montre que, par suite de sa faible élévation, le danger hydraulique est omniprésent, quelle qu'en soit l'origine : tempêtes, tsunamis ou raz-de-marée consécutif à un éboulement. Les tours qui ont été bâties ne suppriment évidemment pas ce danger, mais leur grande densité et leur accessibilité en font un instrument de survie. Leur apparence moyenâgeuse un peu dérisoire fait un étrange contraste avec la puissance et le modernisme des installations scientifiques et industrielles, et le confort de la base-vie. Nous avons vu que certains travaux réalisés le long du talus amélioreraient sensiblement l'estimation du niveau de risque.

Le personnel est conscient de ce risque, ce qui n'altère ni sa compétence ni sa conscience professionnelle, toutes deux de haut niveau.

Il semblerait donc juste de lui faire confiance en faisant siéger ses représentants au comité de sécurité, contrairement à la situation actuelle.

Depuis que les explosions sont souterraines, la contamination radioactive de l'environnement est devenue quasiment nulle à court terme. Cependant, des risques limités de fuites de produits radioactifs existent toujours, au moment des essais. Le maintien des mesures de sécurité héritées de la période précédente réduit à zéro les risques d'une contamination significative du personnel, ou de bateaux de passage.

De telles fuites accidentelles contribueraient de façon certainement négligeable à la radioactivité de l'environnement. Cependant, les programmes de mesures actuels ne permettraient pas d'estimer la quantité de produits radioactifs dégagée ni de prévoir leur sort ultérieur dans le milieu marin. Seule leur très vraisemblable innocuité serait constatée.

L'absence de telles informations désarme les défenseurs du programme français d'essais nucléaires, toutes les estimations des quantités globales de matériaux radioactifs injectés étant abandonnées à des services étrangers ou à des groupes officiels dont l'objectivité n'est pas évidente.

Le confinement des déchets radioactifs dans le sous-sol pour des périodes très longues, atteignant des milliers d'années, pose des problèmes qui ne sont pas résolus. On peut penser que, dans un premier temps, ce sont les moins liés d'entre eux qui risquent d'atteindre l'environnement, d'où l'intérêt qu'il y aurait à vérifier en permanence l'absence dans les eaux souterraines et dans la mer de ^{90}Sr et ^{135}Kr , dont les périodes radioactives dépassent de peu dix années, ainsi que des divers isotopes de plutonium.

Bien que l'objet de cette mission soit essentiellement scientifique et technique, il faut noter que les participants de la mission ont pu retirer de leurs contacts avec les représentants de la population l'impression que le manque systématique d'informations où on les a laissés ne favorise pas l'établissement de relations confiantes avec les spécialistes qu'on leur demande ensuite de croire. Une annonce officielle des essais, et la publication de documents scientifiquement inattaquable, où figureraient tous les résultats de mesure qui ne relèvent pas directement des secrets de défense nationale, amélioreraient considérablement le climat psychologique.

De plus, l'organisation, en Polynésie française d'une confrontation entre les scientifiques des différents pays concernés contribuerait indiscutablement à ramener les problèmes à leur vraie dimension.

Les différentes observations contenues dans ce rapport devront être prises en compte pour définir le programme de la mission de longue durée qui doit faire suite à cette mission exploratoire.

HAROUN TAZIEFF.

